



Sentier international des Appalaches - Québec (SIA-QC)

International Appalachian Trail - Québec (IAT-QC)

C.P. 132 , 968 du Phare Ouest

Matane QC G4W 3N1



## **MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES CARIBOUS FORESTIER ET MONTAGNARD**

Le Sentier international des Appalaches (SIA) est un itinéraire de marche qui a été développé au début des années 2000 afin de réunir le fameux sentier Appalachian Trail avec le Nouveau Brunswick et le Québec. Ses 650 km québécois offrent la possibilité d'y accéder sur une base journalière ou sur plusieurs jours grâce à son réseau de refuges, abris et sites de camping. Le SIA permet aux randonneurs de tous les niveaux de découvrir entre autres la chaîne de montagne des Chic-Chocs qui abrite une population de caribous montagnards menacée d'extinction. En fait, il traverse au complet l'aire de répartition du caribou montagnard qui chevauche les régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Nous croyons fermement que cette bête emblématique de la région doit survivre et que les efforts de conservation doivent être augmentés de façon à permettre une viabilité de l'espèce à long terme. Selon nous, les mesures déjà entreprises jusqu'à maintenant n'ont pas donné de résultats significatifs principalement à cause du manque de volonté et de financement de la part du gouvernement du Québec.

- Les coupes forestières dans et autour de l'habitat légal du caribou auraient dû se faire depuis longtemps selon des modalités différentes en prenant compte les besoins de cette population relique.
- De toute évidence, le programme de contrôle des populations de prédateurs du caribou a connu des ratés. Même s'il avait fait ses preuves, ce programme a malheureusement connu des pauses importantes, victime de restrictions budgétaires. Pour l'avenir, en plus d'impliquer des trappeurs locaux, le programme devrait comprendre un incitatif monétaire pour attirer des chasseurs de coyotes.
- L'information auprès du public et des intervenants clés sur les enjeux entourant la situation précaire du caribou montagnard a été déficiente. On l'a vu lors de l'audience du 12 avril dernier à Sainte-Anne-des-Monts, plusieurs citoyens qui ont pris la parole semblaient ignorer les faits et causes du déclin de cet animal. Pourtant, dans les actions du plan de rétablissement du caribou, cela était une des cibles à atteindre.
- Les fermetures de certains secteurs aux activités de plein air hivernales dans le parc de la Gaspésie et dans la réserve Chic-Chocs ont non seulement un impact sur la pratique d'activités à faible empreinte mais ont aussi un effet pervers. En effet, elles peuvent contribuer à concentrer encore plus de gens dans des endroits où parfois il y a des caribous. Ces actions devraient plutôt se faire sur une base temporaire selon la présence ou non de caribous.
- Certains sommets du parc de la Gaspésie comme les monts Albert et Jacques-Cartier enregistrent une fréquentation estivale grandissante qui dépasse la capacité de support de ces

environnements alpins. Elle devrait être réduite afin de causer moins de dérangement aux caribous. Les longs randonneurs du SIA sont déjà touchés par cette mesure en lien avec le nombre limité de places en refuge ou en camping rustique dans le parc.

### **AJOUTER DES AIRES PROTÉGÉES**

Tous les experts le disent, l'avenir du caribou montagnard et du caribou des bois est gravement menacé. À notre avis, **les mesures de protection du caribou** proposées dans le document de consultation de la Commission sont **insuffisantes**. Les experts le disent, les coupes de bois et le caribou sont incompatibles. Ces mêmes experts ajoutent que ce n'est pas seulement la modification du couvert végétal qui est en cause mais aussi toutes les perturbations qu'amènent les coupes notamment les chemins forestiers. Puisque le caribou a besoin de forêts vierges, il faut donc **augmenter les aires protégées** dans les secteurs qui font l'objet de la consultation.

### **LE QUÉBEC, UNE RÉPUBLIQUE DE BANANES?**

L'attitude du ministère et du gouvernement (pour avoir entendu plusieurs déclarations sur la recherche d'un compromis «Caribou VS Économie») nous rappellent celles de pays pauvres (aussi appelés Républiques de bananes!) qui disent ne pas avoir les ressources suffisantes pour assurer la survie d'espèces menacées. Ces derniers proposent alors des compromis qui finissent par trop diluer les mesures de protection. Le Québec heureusement est un pays riche qui, croyons-nous, est en mesure d'assumer pleinement la protection du caribou notamment en agrandissant les aires protégées. Oui, il y aura un impact sur la possibilité forestière et un impact sur les communautés forestières. Toutefois le gouvernement est en mesure d'offrir des compensations aux travailleurs affectés. Il faudra aussi travailler à la diversification de l'économie de ces communautés. Enfin, l'intensification de l'aménagement forestier (assumée par le gouvernement), en dehors des zones d'influence du caribou, peut venir compenser au moins en partie les pertes de possibilité forestière et l'impact sur l'économie des communautés.

Comme les experts le disent, le caribou au Québec est à la croisée des chemins. Le gouvernement du Québec doit **décider** maintenant s'il tient vraiment à **protéger cette espèce menacée** (en fait, il n'a pas le choix, la loi fédérale sur les espèces menacées l'oblige) ou s'il tient à tout prix à **maintenir intact l'économie forestière des secteurs visés**.

### **CARIBOU MONTAGNARD**

Dans le cas de du caribou montagnard qui nous préoccupe plus particulièrement, nous proposons d'**agrandir l'aire protégée** (constituée par le parc de la Gaspésie) de façon à ce qu'elle corresponde au minimum à la **zone d'habitat essentiel**.

Quant à la survie de la harde d'une trentaine de bêtes, nous n'y croyons pas beaucoup mais on devrait tout de même maintenir ou même intensifier le contrôle de prédateurs. L'élevage est la solution ultime. En ce sens, nous appuyons le projet du Bioparc de Bonaventure. À titre d'opérateur de jardin zoologique, ils ont un minimum d'expertise dans la gestion des animaux en captivité, minimum qui pourra, dans le cas du caribou, être complété par de l'expertise externe.

SIA-QC 2022-05-28